

JOURNAL OFFICIEL

DU GOUVERNEMENT EGYPTIEN

(*Numéro Extraordinaire*)

69ème Année

Dimanche 31 Mai 1942

No. 101

PROCLAMATION No. 265

portant nomination d'un Censeur des Publications

Nous, Moustapha El-Nahas Pacha,

Vu le Décret du 1^{er} septembre 1939 déclarant l'état de siège sur tout le territoire égyptien ;

Vu la Proclamation No. 2 relative à des nominations au Département de la Censure ;

A l'occasion de l'expiration de la période durant laquelle était délégué Me. Hassan Galal ;

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par les deux Décrets des 7 février et 26 mai 1942 ;

ORDONNONS CE QUI SUIT :

Article unique.—Me. Mohamed Moustapha Hassan El-Kabbani, Secrétaire de la Commission des Finances et des Douanes au Sénat, est délégué comme chef de la Section de la Censure des Publications, en remplacement de Me. Hassan Galal.

Le Caire, le 31 mai 1942.

MOUSTAPHA EL-NAHAS.

(*Traduction*)

